

COMMUNE DE SARRE-UNION

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUNI 2023

Nombre des conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 19

Sous la présidence de Monsieur Marc SENE, Maire :

Étaient présents : Mme Isabelle MASSON, M. Claude BORTOLUZZI, Mme Marie-Claire GIESLER, M. Pierre OSSWALD, Mme Micheline ESCHER, M. Baptiste PIERRE, Adjoint, M. Richard BRUMM, M. Michel ANHEIM, Mme Suzanne HOCHSTRASSER, M. Didier SCHUSTER, Mme Anny RAUCH, M. Patrick LUDMANN, Mme Helga SCHMIDT, M. Robert BUCHY, M. Christophe SCHOENACKER, Mme Séverine BACHMANN, Mme Marie-Pierre MATHIAS et Mme Agnès DE BEZENAC.

Procurations : M. Jean-Claude ZAUN à Mme Marie-Pierre MATHIAS / Mme Danielle WEGMANN à Mme Anny RAUCH / M. Florent WAHL à Mme Marie-Claire GIESLER / Mme Louise JUNG à Mme Agnès DE BEZENAC

4. Affaires foncières et immobilières

4c. Avis dans le cadre de l'enquête publique portant sur le projet de SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau

20230612DCM4C

Nomenclature ACTES : 9.1 Autres dom. de comp. des communes

Le SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau élaboré dans le cadre du PETR est engagé depuis 2018. Il a été arrêté en novembre 2022, et après le recueil des avis des personnes publiques associées, est soumis à présent à enquête publique jusqu'au 03/07 prochain.

Le SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau définit des orientations d'aménagement du territoire et d'urbanisme pour assurer les grands équilibres entre besoins de développement résidentiel et économique, besoin de déplacements et préservation des ressources naturelles et foncières et engager le territoire dans la transition énergétique.

L'un des grands enjeux est la réduction de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. Sur ce sujet le PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau a notamment organisé 2 conférences de maires au premier trimestre 2022 pour sensibiliser les élus à l'objectif ZAN et aux conséquences pour le territoire.

Dans l'organisation du territoire proposée dans le projet de SCOT arrêté, la commune de Sarre-Union est un pôle intermédiaire, ce qui signifie que la commune doit renforcer son rôle de centralité sur le territoire en développant une offre résidentielle et une offre de services publics et de services privés au profit des habitants de son bassin de vie. Le SCOT est donc en cohérence avec le programme petite ville de demain en cours sur le territoire.

Sarre-Union est aussi intégrée dans l'armature économique du SCOT, en tant que site de captation, reconnaissant ainsi son rôle dans l'économie du territoire, et particulièrement l'économie productive. La communauté de communes d'Alsace Bossue a d'ailleurs engagé un travail approfondi et précis des besoins en foncier des entreprises tout en demeurant dans la recherche de sobriété foncière, qui est venu alimenter les travaux du SCOT.

Il est aussi important pour le territoire d'être doté d'un SCOT applicable.

En effet, dans le contexte actuel de réduction des capacités foncières, il est nécessaire de disposer d'une vision stratégique et précise du foncier à urbaniser pour ne pas perdre des hectares au profit de projets qui ne correspondent pas à un besoin et ne présentent aucune valeur ajoutée pour le territoire. Or le SCOT en définissant les priorités du territoire et des enveloppes foncières constitue un outil territorial de régulation foncière. De plus, en l'absence de SCOT applicable, Sarre-Union à l'instar des autres communes d'Alsace Bossue, est soumise au principe d'urbanisation limitée ce qui signifie que les plans locaux d'urbanisme ne peuvent plus ouvrir de zone à

l'urbanisation, sauf dérogation du Préfet. Cependant, le contexte économique favorable aux entreprise du territoire conduit à devoir faire évoluer les document d'urbanisme pour prévoir des extensions. Le SCOT approuvé lèvera ce principe d'urbanisation limitée et permettra de faire évoluer le PLU en pleine responsabilité et dans le cadre des orientations du SCOT.

La commune de Sarre-Union partage ainsi complètement le projet de territoire du SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau et sa déclinaison en orientations, en accord avec les enjeux actuels et à venir du territoire.

Pour extrait conforme.

A Sarre-Union, le 12 juin 2023

Le Secrétaire,
Signé
Christophe SCHOENACKER

Le Maire,
Signé
Marc SENE

